

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2018

27 octobre 2006

SOMMAIRE

Accept S.A., Münsbach	96862	bourg	96840
Aclée, S.à r.l., Luxembourg	96821	European Logistics S.A., Luxembourg	96836
Advanta Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	96819	Fidcoserv, S.à r.l., Luxembourg	96859
Allcap Investment Management S.A., Luxembourg	96818	Fincuber S.A., Luxembourg	96838
Altair Sistemi Informatici S.A., Luxembourg	96856	Finloc Investments S.A., Luxembourg	96835
Amevibe Holding S.A., Luxembourg	96856	First Top LuxCo, S.à r.l., Luxembourg	96841
Apollo Zlicin Holding, S.à r.l., Luxembourg	96855	G.L., S.à r.l., Mullendorf	96831
Arteva Services, S.à r.l., Luxembourg	96849	Georgia-Pacific, S.à r.l., Luxembourg	96844
Becastiën S.A., Luxembourg	96850	GP Leasing, S.à r.l., Luxembourg	96835
Bili Holdings, S.à r.l., Luxembourg	96863	Gulix Investments, S.à r.l., Luxembourg	96821
Bili Holdings, S.à r.l., Luxembourg	96863	H.E.A.T. Mezzanine S.A., Luxembourg	96827
Bili Holdings, S.à r.l., Luxembourg	96864	HCI Sicar A.G., Munsbach	96852
Bili Holdings, S.à r.l., Luxembourg	96864	Henri Guillaume S.C.I., Luxembourg	96832
Bili Holdings, S.à r.l., Luxembourg	96864	High Field Luxembourg S.A., Luxembourg	96862
Brasserie Tomé, S.à r.l., Bascharage	96826	IAM Strategic S.A., Luxembourg	96863
Business Initiative, A.s.b.l., Luxembourg	96818	Ilkaros S.A., Luxembourg	96835
C.H.W. Projektmanagement, S.à r.l., Grevenmacher	96862	Imba, S.à r.l., Mamer	96861
Capitalpost Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	96821	Ingenium Engineering S.A., Grevenmacher	96858
Cheyne Deutsche Fond I, S.à r.l., Luxembourg	96826	Invista North America, S.à r.l., Luxembourg	96852
Com-Pass S.A., Luxembourg	96843	ITFI S.A., Luxembourg	96834
Comet S.A., Leudelange	96862	Jet Cruising S.A., Luxembourg	96839
Construction Finance International Holding S.A., Luxembourg	96828	KoSa Canada Receivables Company, S.à r.l., Luxembourg	96850
Credimpex - Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg	96839	KoSa Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	96851
Diversified Trading, S.à r.l., Luxembourg	96855	KoSa US Investments, S.à r.l., Luxembourg	96851
Diversified Trading, S.à r.l., Luxembourg	96855	KoSa US Receivables Company, S.à r.l., Luxembourg	96850
Domus Holdings, S.à r.l., Luxembourg	96841	Leya S.A., Luxembourg	96828
Domus Holdings, S.à r.l., Luxembourg	96851	Lursys, S.à r.l., Luxembourg	96860
Entreprise Alfio Santini & Fils, S.à r.l., Luxembourg	96840	Lux Participation S.A., Luxembourg	96827
Entreprise Alfio Santini & Fils, S.à r.l., Luxembourg	96840	M.T.B. S.A., Boulaide	96862
Entreprise Alfio Santini & Fils, S.à r.l., Luxembourg	96840	Mareste, S.à r.l., Luxembourg	96842
Entreprise Alfio Santini & Fils, S.à r.l., Luxembourg	96840	Matrix La Gaude S.A., Luxembourg	96839
Entreprise Alfio Santini & Fils, S.à r.l., Luxembourg	96840	Michael Investments S.A., Luxembourg	96843
Entreprise Alfio Santini & Fils, S.à r.l., Luxembourg	96840	Mitco Real Estate B, S.à r.l., Luxembourg	96828
Entreprise Alfio Santini & Fils, S.à r.l., Luxembourg	96840	MK Germany S.A., Luxembourg	96852
Entreprise Alfio Santini & Fils, S.à r.l., Luxembourg	96840	MK Germany S.A., Luxembourg	96854
Entreprise Alfio Santini & Fils, S.à r.l., Luxembourg	96840	Multi City, S.à r.l., Luxembourg	96857
Entreprise Alfio Santini & Fils, S.à r.l., Luxembourg	96840	Neptunus S.A., Luxembourg	96863
Entreprise Alfio Santini & Fils, S.à r.l., Luxembourg	96840	Norte Desarrollo S.A., Luxembourg	96841

Odysée Jet S.A., Luxembourg	96839	Tishman Speyer Brienner Strasse L.P., S.à r.l., Sen- ningerberg	96849
Parcadia Asset Management S.A., Luxembourg . .	96836	Tishman Speyer Valentinskamp G.P., S.à r.l., Sen- ningerberg	96844
Promergy S.A.H., Luxembourg	96842	Tishman Speyer Valentinskamp LP, S.à r.l., Sennin- gerberg	96849
Rhein Securities Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	96838	Trimark S.A., Luxembourg	96860
Rushmere Properties, S.à r.l., Luxembourg	96859	TS Tour Esplanade Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Senningerberg	96857
SARL du Ried, Bertrange	96836	United Ventures S.A., Luxembourg	96827
SARL du Riesthal, Bertrange	96819	Val Paradiso Holding S.A., Luxembourg	96827
Sapori & Gusti, S.à r.l., Rodange	96832	Venus, Sicav, Luxembourg	96858
Schaaf Luxembourg S.A., Mertert	96863	Voltaire Investissements Privés S.A., Luxem- bourg	96832
Schroeder & Associés S.A., Luxembourg	96856	Wolf Mobile Communications S.A., Mondorf-les- Bains	96861
Ship International S.A.	96843	Wolf Mobile Communications S.A., Mondorf-les- Bains	96861
Sibit-Consult S.A., Luxembourg	96843	Wolf Mobile Communications S.A., Mondorf-les- Bains	96861
Soloter S.A., Rodange	96859	Wolf Mobile Communications S.A., Mondorf-les- Bains	96861
Sonatrach International Finance and Development, S.à r.l., Luxembourg	96855	Xenos (Conseil) S.A.H., Luxembourg	96857
Sonnie Holding, S.à r.l., Luxembourg	96844		
Sport Discount Center, S.à r.l., Bertrange	96819		
Starston Investments, S.à r.l., Luxembourg	96860		
Station Yolande, S.à r.l., Haut-Martelange	96861		
Syngenta Luxembourg (#1) S.A., Luxembourg . . .	96842		
Tishman Speyer Brienner Strasse G.P., S.à r.l., Sen- ningerberg	96842		

BUSINESS INITIATIVE, A.s.b.l, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2981 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.
R. C. Luxembourg F 2.165.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2006

Extrait de l'Ordre du Jour

Point 1. de l'Ordre du Jour:

1. Modification de l'objet social.

Extrait du procès-verbal des décisions

1. Modification de l'objet social.

«L'association a pour objet de stimuler l'esprit d'entreprise et de promouvoir la création d'entreprises en Grande Région (Belgique francophone, Lorraine, Luxembourg, Sarre et Trèves), notamment par l'organisation d'un Parcours de Business Plan. Elle peut faciliter l'obtention des crédits et le développement d'entreprises récompensées par le parcours 1,2,3,GO.

De manière générale, elle peut accomplir toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui est de nature à en faciliter l'accomplissement ou son développement.»

R. Dennewald

Le président

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06669. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088284.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

ALLCAP INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.791.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Pour ALLCAP INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Fondé de Pouvoir / Directeur

(095314.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

SPORT DISCOUNT CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200B, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 16.588.

Le bilan rectifié au 22 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094859.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

ADVANTA HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 102.505.

Extrait de la résolution prise par le gérant de la Société, datée du 3 juillet 2006

Le gérant de la Société a décidé, en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094918.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**SARL DU RIESTHAL, Société à responsabilité limitée,
(anc. S.C.I. DU RIESTHAL, Société Civile Immobilière).**

Siège social: L-8055 Bertrange, 53, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 118.946.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. Madame Muriel Solange Kopp, sans état particulier, épouse de Monsieur Marc Klein, née à Mulhouse (France), le 15 mars 1967, demeurant à L-8055 Bertrange, 53, rue de Dippach,

2. SARL DU RIED, société à responsabilité limitée (anciennement: S.C.I. DU RIED, société civile immobilière), avec siège social à L-8055 Bertrange, 53, rue de Dippach, représentée par son gérant, Monsieur Marc Klein, gérant de sociétés, né à Mulhouse (France), le 21 septembre 1962, demeurant à L-8055 Bertrange, 53, rue de Dippach.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Madame Muriel Klein-Kopp et SARL DU RIED, prénommées, sont les seules associées de la société civile immobilière de droit français S.C.I. DU RIESTHAL, ayant eu son siège social à F-68400 Riedisheim, 27, rue du Mimosa, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Mulhouse (France) sous le numéro TI 381 448 869 (numéro de gestion 91 D 114), au capital social de douze mille six cents euros (EUR 12.600,00), représenté par soixante (60) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent dix euros (EUR 210,00) chacune.

2. Les associées, représentées comme dit, décident de ratifier la décision prise par l'assemblée générale en date du 29 juin 2006, de transférer le siège social de F-68400 Riedisheim, à L-8055 Bertrange, 53, rue de Dippach, sur base des bilan et compte de profits et pertes de la société arrêtés au 30 juin 2006, à considérer comme comptes sociaux de clôture en France et en même temps comme comptes d'ouverture au Luxembourg.

3. Les associées, représentées comme indiqué ci-avant, décident unanimement de transformer la société civile immobilière en société à responsabilité limitée sous la dénomination de SARL DU RIESTHAL, étant entendu que cette transformation n'est accompagnée d'aucun changement des bases essentielles du pacte social.

4. Les associées, représentées comme dit, décident unanimement la refonte complète des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement d'un ensemble immobilier sis à F-68170 Rixheim, route de l'Île Napoléon, ainsi que toutes opérations juridiques, administratives, financières et de gestion à caractère mobilier ou immobilier concourant à la réalisation de l'objet, et notamment la constitution de toutes sûretés réelles ou hypothèques.

Art. 3. La société prend la dénomination de SARL DU RIESTHAL, société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange.
Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,00), représenté par soixante (60) parts sociales de deux cent dix euros (EUR 210,00) chacune, intégralement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révoquables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.»

5. Les parts sociales sont souscrites comme suit:

SARL DU RIED, prénommée, cinquante-neuf parts sociales	59
Madame Muriel Klein-Kopp, prénommée, une part sociale	1
Total: soixante parts sociales	60

6. Le nombre de gérants est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc Klein, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour la perception des droits de l'enregistrement, l'assemblée déclare que le droit d'apport dû sur la constitution de la société a été payé en France.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kopp, M. Klein, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, vol. 155S, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

E. Schlessler.

(096164.3/227/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

CAPITALPOST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 96.976.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 3 juillet 2006

Les gérants de la Société ont décidé, en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Robert Kimmels,
- M. Hille-Paul Schut.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094919.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

ACLEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 116.667.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 3 juillet 2006

Les gérants de la Société ont décidé, en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen,
- M. Hille-Paul Schut.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094920.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

GULIX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 118.936.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourth day of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs Raphaël Rozanski and Paul Marx, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée»), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is GULIX INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three-quarters of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three-quarters of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and payment

The two hundred fifty (250) sharequotas are all subscribed by the public limited company ECOREAL S.A., pre-named.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2006.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

The private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

The company is bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary, who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme E COREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël Rozanski et Paul Marx, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de GULIX INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et paiement

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECO-REAL S.A., prénommée. La souscriptrice comparante déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ mille deux cents euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 août 2006, vol. 537, fol. 63, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2006.

J. Seckler.

(096067.3/231/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

CHEYNE DEUTSCHE FOND I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 105.724.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 3 juillet 2006

Les gérants de la Société ont décidé, en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Robert Kimmels,
- M. Hille-Paul Schut.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094921.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

BRASSERIE TOME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 161, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 93.314.

Cession de parts en date du 17 juillet 2006

1) Madame Lucilia Do Carmo, demeurant à L-4989 Sanem, 99, rue E. Servais, déclare céder et transporter par la présente sous les garanties de Droit à Monsieur Guy Flammang, demeurant à L-7769 Bissen, 2, rue de Finsterthal cinquante (50) parts sociales lui appartenant dans la Société à responsabilité BRASSERIE TOME, S.à r.l. La cession qui précède est faite moyennant l'euro symbolique.

2) Madame Teresa De Fatima Nobrega, demeurant à L-4579 Obercorn, 40, rue Prince Henri, déclare céder et transporter par la présente sous les garanties de Droit à, Monsieur Guy Flammang, demeurant à L-7769 Bissen, 2, rue de Finsterthal trente (30) parts sociales lui appartenant dans la Société à responsabilité BRASSERIE TOME, S.à r.l. La cession qui précède est faite moyennant l'euro symbolique.

Il est décidé de nommer Monsieur Guy Flammang en tant que gérant administratif en remplacement de Madame Teresa De Fatima Nobrega.

Fait à Bascharage, le 17 juillet 2006.

L. Do Carmo / T. Nobrega / G. Flammang.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095056.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

VAL PARADISO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 29.811.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire en date du 1^{er} juin 2006

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012, les mandats de:

Madame Caterina Scotti, Madame Eliane Irthum en tant qu'administrateurs et Madame Sylvie Theisen en tant qu'administrateur et administrateur-délégué;

FIDUCIAIRE REUTER WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

Pour extrait sincère et conforme

VAL PARADISO HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT03980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094924.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

LUX PARTICIPATION S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
H. R. Luxemburg B 86.653.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 29. August 2006

Die Mitglieder des Verwaltungsrates haben einstimmig folgenden Beschluss gefaßt:

Die Mitglieder des Verwaltungsrates beschließen Herrn Andreas Fellmann, mit Berufsanschrift, 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg zum Delegierten des Verwaltungsrates (Administrateur-délégué) zu wählen, der die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann.

Luxemburg, den 29. August 2006.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094932.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

UNITED VENTURES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.
H. R. Luxemburg B 25.468.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 29. August 2006

Die Mitglieder des Verwaltungsrates haben einstimmig folgenden Beschluss gefaßt:

Die Mitglieder des Verwaltungsrates beschließen Herrn Andreas Fellmann, mit Berufsanschrift, 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg zum Delegierten des Verwaltungsrates (Administrateur-délégué) zu wählen, der die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann.

Luxemburg, den 29. August 2006.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094933.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

H.E.A.T. MEZZANINE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2015 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.
H. R. Luxemburg B 109.738.

Die Bilanz am 31. Dezember 2005, einregistriert in Luxemburg, mit den Ref. LSO-BU01274, ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 7. September 2006 hinterlegt worden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H.E.A.T. MEZZANINE

Unterschrift

(094988.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

CONSTRUCTION FINANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
H. R. Luxembourg B 49.333.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 29. August 2006

Die Mitglieder des Verwaltungsrates haben einstimmig folgenden Beschluss gefaßt:

Die Mitglieder des Verwaltungsrates beschließen Herrn Andreas Fellmann, mit Berufsanschrift, 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg zum Delegierten des Verwaltungsrates (Administrateur-délégué) zu wählen, der die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann.

Luxemburg, den 29. August 2006.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094934.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

LEYA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.
H. R. Luxembourg B 81.451.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 29. August 2006

Die Mitglieder des Verwaltungsrates haben einstimmig folgenden Beschluss gefaßt:

Die Mitglieder des Verwaltungsrates beschließen Herrn Andreas Fellmann, mit Berufsanschrift, 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg zum Delegierten des Verwaltungsrates (Administrateur-délégué) zu wählen, der die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann.

Luxemburg, den 29. August 2006.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094935.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

MITCO REAL ESTATE B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 118.897.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée MITCO GERMANY HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

ici représentée par Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre 1^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations, ainsi que l'acquisition de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter

toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de MITCO REAL ESTATE B, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société MITCO GERMANY HOLDINGS, S.à r.l., prédésignée, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cinquante euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

est nommé gérant de la société et est investi des pouvoirs les plus étendus pour engager la société.

2.- Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the eleventh of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The limited liability company MITCO GERMANY HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

here represented by Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (*société à responsabilité limitée*), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation as well as the acquisition of real estate property in Luxembourg or foreign countries.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of July 31, 1929 governing holding companies.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of MITCO REAL ESTATE B, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up in cash.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred *inter vivos* or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III.- Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three-quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2006.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the company MITCO GERMANY HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

Decisions of the sole shareowner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

1.- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

is named manager of the company and he is vested with the broadest powers to commit the company.

2.- The registered office is established at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2006, vol. 537, fol. 70, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 août 2006.

J. Seckler.

(095087.3/231/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

G.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mullendorf, 1, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 97.098.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

P. Goncalves.

(095192.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

VOLTAIRE INVESTISSEMENTS PRIVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 118.557.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 31 juillet 2006

Monsieur Dimitri Zois résidant à GR-16673 Athènes, 24, rue du Kazantzaki a été nommé délégué à la gestion journalière de la société, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00322. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094961.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

HENRI GUILLAUME S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg E 234.

Rectificatif de l'extrait des décisions prises lors de l'assemblée extraordinaire des associés en date du 16 mars 1990 déposé le 31 août 2006 sous le numéro L060092358.05

Dans ledit extrait, il fallait lire uniquement:

«Il résulte de ladite assemblée que Maître Carlos Zeyen, avocat, demeurant professionnellement au 62, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg a donné sa démission en tant que gérant de la société avec effet immédiat.»

Le second paragraphe n'est pas à prendre en considération.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094991.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

SAPORI & GUSTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwx.
R. C. Luxembourg B 118.900.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude Biondi, employé de banque, né à San Omero (Italie), le 16 août 1956, demeurant à B-6791 Guerlange, 24, Le Pas de Loup (Belgique);

2.- Madame Carine Decker, employée privée, née à Pétange, le 29 septembre 1960, demeurant à B-6791 Guerlange, 24, Le Pas de Loup (Belgique).

Les deux comparants sont ici représentés par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre 1^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SAPORI & GUSTI, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'importation, l'exportation et la commercialisation de produits alimentaires au Luxembourg et à l'étranger, l'organisation d'événements gastronomiques au Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

96834

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Claude Biondi, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Carine Decker, préqualifiée, cinquante parts sociales.....	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la représentante des comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:

Monsieur Claude Biondi, employé de banque, né à San Omero (Italie), le 16 août 1956, demeurant à B-6791 Guerlange, 24, Le Pas de Loup (Belgique).

- 3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 août 2006, vol. 537, fol. 62, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2006.

J. Seckler.

(095092.3/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

ITFI, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.548.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mai 2006

1. Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Olivier Motte, Administrateur de sociétés, demeurant au 46, Vieux Chemin de Willems, B-7500 Tournai,
- Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

ITFI

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095044.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

96835

FINLOC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 98.973.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 juin 2006 à 10.00 heures

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie, et de COSAFIN S.A.
- L'assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de H.R.T. REVISION, S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094993.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

IKAROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 106.181.

Extrait du procès-verbal de la l'assemblée générale ordinaire tenue le jeudi 8 juin 2006

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de Théodore Lanaras Administrateurs et de Monsieur Pierre Schill Commissaire aux comptes.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094994.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

GP LEASING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,-.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 118.041.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 30 juin 2006 que les cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune représentant ensemble la totalité du capital social de la Société, ont été transférées à GP LEASING (BERMUDA) L.P.

Depuis cette date, les cinq cents (500) parts sociales de la Société sont détenues par GP LEASING (BERMUDA) L.P., un Limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermudes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 août 2006.

Pour extrait conforme
ATOZ
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095120.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

96836

PARCADIA ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 71.693.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 juillet 2006

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qu'en remplacement des administrateurs démissionnaires BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, succursale de Luxembourg et BNP Paris, ont été nommés en qualité d'administrateurs:

HAREWOOD ASSET MANAGEMENT, ayant son siège social au 20, boulevard des Italiens, F-75009 Paris;

et

Docteur Yves Wagner, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour une période se terminant en date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007 ou jusqu'à leur successeur soit élu.

Pour copie certifiée conforme

P. Sprimont

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095000.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

EUROPEAN LOGISTICS, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 102.727.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 1^{er} septembre 2006:

1. Suite à la démission de Monsieur Till Schmiedeknecht de sa fonction d'administrateur D en date du 31 mai 2006, de nommer Monsieur Claes Jörgen Svedin, directeur développement international, demeurant professionnellement au Odengatan 32, SE-11351 Stockholm, Suède en tant qu'administrateur de catégorie D de la Société à partir du 1^{er} septembre 2006 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN LOGISTICS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01590. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095003.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

SARL DU RIED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 53, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 118.945.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le onze août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. Monsieur Marc Klein, gérant de sociétés, né à Mulhouse (France), le 21 septembre 1962, demeurant à L-8055 Bertrange, 53, rue de Dippach;

2. Madame Muriel Solange Kopp, sans état particulier, épouse de Monsieur Marc Klein, née à Mulhouse (France), le 15 mars 1967, demeurant à L-8055 Bertrange, 53, rue de Dippach,

tous les deux ici représentés par Monsieur Claude Prat, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

en vertu des procurations sous seing privé, datées du 4 août 2006,

lesquelles procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Marc Klein et Madame Muriel Kopp, prénommés, sont les seuls associés de la société civile immobilière de droit français S.C.I. DU RIED, ayant eu son siège social à F-68400 Riedisheim, 27A, rue du Mimosa, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Mulhouse (France) sous le numéro TI 409 487 758 (numéro de gestion 96 D 339), au capital social de quarante-six mille euros (EUR 46.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent soixante euros (EUR 460,00) chacune.

2. Les associés décident de ratifier la décision prise par l'assemblée générale en date du 28 juin 2006, de transférer le siège social de F-68400 Riedisheim, à L-8055 Bertrange, 53, rue de Dippach, sur base des bilan et compte de profits

et pertes de la société arrêtés au 30 juin 2006, à considérer comme comptes sociaux de clôture en France et en même temps comme comptes d'ouverture au Luxembourg.

3. Les associés décident unanimement de transformer la société civile immobilière en société à responsabilité limitée sous la dénomination de SARL DU RIED, étant entendu que cette transformation n'est accompagnée d'aucun changement des bases essentielles du pacte social.

4. Les associés décident de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, la construction ou la démolition le cas échéant des immeubles qui seront apportés à la société ou acquis par elle, la prise de participation dans toute société civile, l'obtention de tout concours financier;

- la propriété, la gestion de tout bien mobilier, valeur mobilière;

- ainsi que, à titre accessoire, l'élevage, la prise en pension, la valorisation, les soins de chevaux.

La société pourra accomplir toutes opérations juridiques, administratives, financières et de gestion à caractère mobilier ou immobilier concourant à la réalisation de l'objet et généralement toute opération se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.»

5. Les associés décident unanimement la refonte complète des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, la construction ou la démolition le cas échéant des immeubles qui seront apportés à la société ou acquis par elle, la prise de participation dans toute société civile, l'obtention de tout concours financier;

- la propriété, la gestion de tout bien mobilier, valeur mobilière;

- ainsi que, à titre accessoire, l'élevage, la prise en pension, la valorisation, les soins de chevaux.

La société pourra accomplir toutes opérations juridiques, administratives, financières et de gestion à caractère mobilier ou immobilier concourant à la réalisation de l'objet et généralement toute opération se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de SARL DU RIED, société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quarante-six mille euros (EUR 46.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de quatre cent soixante euros (EUR 460,00) chacune, intégralement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente septembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.»

6. Les parts sociales sont souscrites comme suit:

- Monsieur Marc Klein, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
- Madame Muriel Kopp, prénommée, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

7. Le nombre de gérants est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc Klein, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour la perception des droits de l'enregistrement, l'assemblée déclare que le droit d'apport dû sur la constitution de la société a été payé en France.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Prat, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, vol. 155S, fol. 4, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

E. Schlessler.

(096163.3/227/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

FINCUBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 52.339.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 1996 que Monsieur Paolo Bernardi a démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095011.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

RHEIN SECURITIES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 118.686.

—
Extrait des cessions de parts sociales

Suite aux cessions de parts sociales entre associés en date du 27 juillet 2006, nous confirmons que les associés de la société sont désormais:

Richard Burch demeurant au 3, Charles II Place, SW34N4 London, Angleterre: 474 parts sociales.

PALL MALL CAPITAL HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 18A St James's Place, London SW1A 1NH, Angleterre: 26 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

RHEIN SECURITIES INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095024.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

CREDIMPEX - LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2010 Luxembourg.

Conformément aux délibérations et aux votes de l'Assemblée Générale tenue à Bridel en date du 3 février 2006, les statuts de l'Association dénommée CREDIMPEX-LUXEMBOURG, A.s.b.l. ont été modifiés de la manière suivante:

Lire et rectifier l'Article 15 comme suit:

«En cas de dissolution de l'Association, l'actif sera affecté à une institution luxembourgeoise poursuivant un but similaire à celui de l'Association ou poursuivant un but de bienfaisance.»

Fait à Luxembourg, le 3 février 2006.

R. Schroeder

Président

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00104. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095026.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

JET CRUISING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 118.741.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 11 août 2006 que Monsieur Marcel Pascal Aumonier, demeurant à Impasse du Penin, F-69890 La Tour de Salvagny, a été appelé à la fonction d'administrateur-délégué, qui sera chargée de la gestion journalière de la société et qui pourra engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095029.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

ODYSSEE JET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 118.740.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 11 août 2006 que Monsieur Denis Dumont, demeurant au 19, avenue Croix de Rive, CH-1028 Préverengues, a été appelé à la fonction d'administrateur-délégué, qui sera chargée de la gestion journalière de la société et qui pourra engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095033.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

MATRIX LA GAUDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 105.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 septembre 2006.

P. Bettingen

Notaire

(095039.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

ENTREPRISE ALFIO SANTINI & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.

R. C. Luxembourg B 33.467.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE ALFIO SANTINI & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(095102.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

ENTREPRISE ALFIO SANTINI & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.

R. C. Luxembourg B 33.467.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE ALFIO SANTINI & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(095098.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

ENTREPRISE ALFIO SANTINI & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.

R. C. Luxembourg B 33.467.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE ALFIO SANTINI & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(095096.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

ENTREPRISE ALFIO SANTINI & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.

R. C. Luxembourg B 33.467.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE ALFIO SANTINI & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(095093.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

ENTREPRISE ALFIO SANTINI & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.

R. C. Luxembourg B 33.467.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE ALFIO SANTINI & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(095089.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

NORTE DESAROLLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 77.783.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2006 que les mandats des administrateurs Mme Fabienne Del Degan, Mme Tania Fernandes et M. Claude Schmit, tous demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, et du commissaire aux comptes, la société EUROCOMPTE S.A., avec siège social établi à la même adresse, ont été renouvelés pour un terme expirant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095037.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

DOMUS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.200,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 101.060.

Extrait des résolutions des associés qui s'est tenue le 10 août 2006

Lors des résolutions prises par les associés de DOMUS HOLDINGS, S.à r.l., il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Alessandro Barone, avec adresse professionnelle au 25 Cannon Bridge, Dowgate, ECHR 2YA Londres, Grande-Bretagne, de sa fonction de gérant B et ce avec effet au 10 août 2006.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Joseph Mayor, Gérant A;

Nicoletta De Bona Bottegal, Gérant A;

Stephen Shaw, Gérant A;

Marjoleine van Oort, Gérant A;

Michel van Krimpen, Gérant B;

Alan Botfield, Gérant B;

Renato Lavorato, Gérant B;

Daniel Quai, Gérant B.

Luxembourg, le 11 août 2006.

M. Torbick

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095067.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

FIRST TOP LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 113.509.

Extrait des résolutions prises par le(s) gérant(s) de la Société, datées du 30 juillet 2006

Le(s) gérant(s) de la Société a/ont décidé, en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Le(s) gérant(s) de la Société fait/font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen,

- M. Alan Botfield.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05521. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095121.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

PROMERGY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 87.431.

Extrait rectificatif à l'extrait déposé le 2 août 2006 - référence LSO-BT00665

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2006 que Monsieur Hiep Doan Phung a démissionné de son poste d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du Conseil d'Administration et qu'il n'a pas été procédé à son remplacement.

Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095078.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

SYNGENTA LUXEMBOURG (#1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 78.884.

Monsieur Dirk Kirsten, membre du conseil d'administration de la Société, réside professionnellement à CH-4058 Bâle (Suisse), 215 Schwarzwaldallee.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095084.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

MARESTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 12, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 35.488.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARESTE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(095086.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

TISHMAN SPEYER BRIENNER STRASSE G.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 116.067.

EXTRAIT

Il ressort du changement de raison sociale de l'associé unique et gérant de la Société, intervenu le 13 avril 2006, que l'associé unique et gérant de la Société se nomme désormais TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (DEUTSCHLAND), S.à r.l. Les coordonnées de l'associé unique et gérant restent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07240. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095122.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

SIBIT-CONSULT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 114.467.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095112.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

COM-PASS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 87.910.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095113.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

MICHAEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 54.487.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095114.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

SHIP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 85.992.

La soussignée EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., en tant que domiciliataire de la société SHIP INTERNATIONAL S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg B 85.992, ayant son siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 août 2006.

EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095169.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

96844

GEORGIA-PACIFIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.134.

EXTRAIT

Il ressort de trois conventions de cession de parts sociales exécutées en date des 29 et 30 juin 2006 que les cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune représentant ensemble la totalité du capital social de la Société, ont été transférées le 29 juin 2006 à GP INTERNATIONAL (BERMUDA) L.P., un Limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermudes, puis, 30 juin 2006, à GP STRATEGIES (BERMUDA) L.P., un Limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermudes, puis, le 30 juin 2006, à GP HOLDING (BERMUDA) L.P., un Limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermudes.

Dès lors, depuis le 30 juin 2006, les cinq cents (500) parts sociales de la Société sont détenues par GP HOLDING (BERMUDA) L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 août 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095117.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

TISHMAN SPEYER VALENTINSKAMP G.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 113.348.

EXTRAIT

Il ressort du changement de raison sociale de l'associé unique de la Société, intervenu le 13 avril 2006, que l'associé unique de la Société se nomme désormais TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (DEUTSCHLAND), S.à r.l. Les coordonnées de l'associé unique restent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095125.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

SONNIE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 118.988.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-fourth of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R.C.S. Luxembourg B 37.974, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

here represented by Mr Fabrice Geimer, lawyer, residing professionally in Luxembourg and Mr Ronald Chamielec, accountant, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their capacity as attorneys-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to document as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name SONNIE HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is administered by one or more managers. The managers need not to be partners. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the single signature of any manager.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 13. The managers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31 st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2006.

Subscription - Payment

All the 500 shares have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, and they have been fully subscribed and paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty (1,750.-) EUR.

Resolutions of the sole partner

1) The Company will be administered by a manager appointed for an unlimited period of time:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

2) The registered office of the Company is fixed at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing party's mandatories, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R.C.S. Luxembourg B 37.974, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Fabrice Geimer, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en leur qualité de fondés de pouvoirs A.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra, en outre, mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers, y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination SONNIE HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, ou tout autre moyen de communication similaire au départ de Luxembourg, permettant ainsi à plusieurs personnes de prendre part à cette réunion et de communiquer ensemble. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une telle décision peut être documentée en un document unique ou en plusieurs documents différents ayant le même contenu et signé par toutes les personnes ayant participé à la réunion.

Art. 13. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Toutes les 500 parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prénommée, et elles ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués à environ mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par un gérant nommé pour une durée illimitée:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

2) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des mandataires de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Geimer, R. Chamielec, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, vol. 155S, fol. 23, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(096797.3/230/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

TISHMAN SPEYER VALENTINSKAMP LP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.188.325,-.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 113.347.

EXTRAIT

Il ressort du changement de raison sociale de l'associé unique de la Société, intervenu le 13 avril 2006, que l'associé unique de la Société se nomme désormais TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (DEUTSCHLAND), S.à r.l. Les coordonnées de l'associé unique restent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07244. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(095126.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

TISHMAN SPEYER BRIENNER STRASSE L.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 116.164.

EXTRAIT

Il ressort du changement de raison sociale de l'associé unique et gérant de la Société, intervenu le 13 avril 2006, que l'associé unique et gérant de la Société se nomme désormais TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (DEUTSCHLAND), S.à r.l. Les coordonnées de l'associé unique et gérant restent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07242. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(095128.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

ARTEVA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 12.650,-.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 67.096.

EXTRAIT

L'adresse personnelle de Jay L. Voncannon, gérant de la Société, est désormais la suivante: 1918 N Rusty Gate Street, Wichita, Kansas 67206, Etats-Unis d'Amérique.

Dès lors, les gérants de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont:

- Monsieur Craig M. Munson, né le 5 novembre 1967 en Illinois (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4123 East 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Jay L. Voncannon, né le 27 juillet 1965 au Texas (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1918 N Rusty Gate Street, Wichita, Kansas 67206, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00077. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(095131.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

96850

KoSa CANADA RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.970.000,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 100.689.

—
EXTRAIT

L'adresse personnelle de Jay L. Voncannon, gérant de la Société, est désormais la suivante: 1918 N Rusty Gate Street, Wichita, Kansas 67206, Etats-Unis d'Amérique.

Dès lors, les gérants de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont:

- Monsieur Craig M. Munson, né le 5 novembre 1967 en Illinois (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4123 East 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Jay L. Voncannon, né le 27 juillet 1965 au Texas (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1918 N Rusty Gate Street, Wichita, Kansas 67206, Etats-Unis d'Amérique;

- Madame Evelyn Echevarria, née le 20 mars 1956 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à c/o AMACAR Group, 6525 Morrison Blvd Ste 318, Charlotte, North Carolina 28211, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095134.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

BECASTIËN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 117.430.

—
Le siège social de la Société est transféré au Carre Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095135.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

KoSa US RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 184.888.100,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 100.786.

—
EXTRAIT

L'adresse personnelle de Jay L. Voncannon, gérant de la Société, est désormais la suivante: 1918 N Rusty Gate Street, Wichita, Kansas 67206, Etats-Unis d'Amérique.

Dès lors, les gérants de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont:

- Monsieur Craig M. Munson, né le 5 novembre 1967 en Illinois (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4123 East 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Jay L. Voncannon, né le 27 juillet 1965 au Texas (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1918 N Rusty Gate Street, Wichita, Kansas 67206, Etats-Unis d'Amérique;

- Madame Evelyn Echevarria, née le 20 mars 1956 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à c/o AMACAR Group, 6525 Morrison Blvd Ste 318, Charlotte, North Carolina 28211, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095136.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

96851

KoSa LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 520.812.025,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 99.193.

—
EXTRAIT

L'adresse personnelle de Jay L. Voncannon, gérant de la Société, est désormais la suivante: 1918 N Rusty Gate Street, Wichita, Kansas 67206, Etats-Unis d'Amérique.

Dès lors, les gérants de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont:

- Monsieur Craig M. Munson, né le 5 novembre 1967 en Illinois (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4123 East 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Jay L. Voncannon, né le 27 juillet 1965 au Texas (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1918 N Rusty Gate Street, Wichita, Kansas 67206, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095137.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

KoSa US INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.020.184.225,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 100.561.

—
EXTRAIT

L'adresse personnelle de Jay L. Voncannon, gérant de la Société, est désormais la suivante: 1918 N Rusty Gate Street, Wichita, Kansas 67206, Etats-Unis d'Amérique.

Dès lors, le gérant de la Société nommé pour une durée indéterminée, est:

- Monsieur Jay L. Voncannon, né le 27 juillet 1965 à Longview, Texas (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1918 N Rusty Gate Street, Wichita, Kansas 67206, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095140.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

DOMUS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 101.060.

—
Extrait d'information concernant les gérants et l'associé de la Société

Les gérants de la Société font remarquer les changements suivants:

- l'adresse professionnelle de M. Michel van Krimpen et M. Alan Botfield, gérants de la Société est 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006;

- le siège social de la société G.O. IB-LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., détenteur de 501 parts sociales dans la Société, est 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, avec effet au 24 avril 2006;

- le siège social de la société CIRCO, S.à r.l., détenteur de 501 parts sociales dans la Société, est 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 29 juin 2006.

Luxembourg, le 31 août 2006.

A. Botfield

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095158.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

INVISTA NORTH AMERICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.558.900,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 67.095.

EXTRAIT

L'adresse personnelle de Jay L. Voncannon, gérant de la Société, est désormais la suivante: 1918 N Rusty Gate Street, Wichita, Kansas 67206, Etats-Unis d'Amérique.

Dès lors, les gérants de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont:

- Monsieur Craig M. Munson, né le 5 novembre 1967 en Illinois (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4123 East 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Jay L. Voncannon, né le 27 juillet 1965 au Texas (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1918 N Rusty Gate Street, Wichita, Kansas 67206, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095141.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

HCI SICAR A.G., Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 106.723.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2006

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Thomas Amend, Président et Administrateur-Délégué (résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall);

Manuel Hauser (résidant à L-5485 Wormeldange-Haut, 20, Wengertswee);

Burkhard Kopf (résidant à D-81243 München, 35, Dachstrasse);

Roman Mertes, Administrateur-Délégué (résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall).

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. (ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095148.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**MK GERMANY S.A., Société Anonyme,
(anc. KEV GERMANY 2 S.A.).**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 113.949.

In the year two thousand and six, on the ninth of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of KEV GERMANY 2 S.A. (the «Company»), a «société anonyme», established and having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 113.949) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 31 January 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 855 of April 29, 2006.

The Meeting is declared open and is presided over by Mr Joseph Hansen, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Kamilla Ladka, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Jacinta Tomas, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

- a) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
- b) As appears from the attendance list, the three hundred and ten (310) shares, representing the whole subscribed capital of the Company fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) are represented at the present Extraordinary General Meeting of the shareholders, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.
- c) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) To change the name of the Company from KEV GERMANY 2 S.A. to MK GERMANY S.A.
- 2) To amend article 8 of the Company's Articles of Incorporation by deleting the two last paragraphs having in the English and German version the following wording:

English version:

The Director(s) shall be obliged to consult with the advisory committee constituted by KENMORE EUROPE LIMITED from time to time in respect of (1) acquisitions or other commitments in excess of 5% of funds available to the Company and (2) all borrowings by the Company other than from the parent of the Company or any other group member, and, without being bound to follow any recommendations made by this committee, shall consider any such recommendations in the course of managing and administering the affairs of the company.

Any decision in respect of matters set out in (1) and (2) hereabove which has been taken without recommendation of the advisory committee will require the unanimous consent of all directors from time to time.

German version:

Die Verwaltungsratsmitglieder sind verpflichtet den Rat von dem von KENMORE EUROPE LIMITED ernannten Verwaltungsbeirat von Zeit zu Zeit anzuhören beziehungsweise auf (1) Anschaffungen oder Verpflichtungen die 5% des der Gesellschaft zur Verfügung stehenden Kapitals übersteigen und (2) sämtliche Anleihen welche die Gesellschaft aufnimmt außer wenn der Gläubiger eine Gesellschaft der Gruppe ist. Die Verwaltungsratsmitglieder sind nicht an die Empfehlungen des Beirates gebunden, müssen sie aber in Betracht nehmen bei der Verwaltung der Gesellschaftsangelegenheiten.

Sämtliche in (1) und (2) erwähnte Entscheidungen welche ohne Empfehlung des Beirates genommen wurden benötigen die absolute Stimmenmehrheit.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to change the name of the Company from KEV GERMANY 2 S.A. to MK GERMANY S.A.

As a consequence, Article 1 of the Company's Articles of Incorporation which Article shall read as follows:

Art. 1. There exists a Luxembourg joint stock company («société anonyme») under the name MK GERMANY S.A.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to suppress the two last paragraphs of Article 8 of the Company's Articles of Incorporation.

Nothing else being on the agenda, the chairman closed thereupon the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames Christian names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, am neunten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft KEV GERMANY 2 S.A. (die «Gesellschaft»), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 1, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, B Nr. 113.949), gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 31. Januar 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 855 vom 29. April 2006.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Joseph Hansen, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Frau Kamilla Ladka, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzähler Frau Jacinta Tomas, Angestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bittet den Notar folgendes festzuhalten:

- a) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien sowie der anwesenden und vertretenen Aktionären beigebogen. Diese Liste und auch die Vollmachten werden, nachdem sie unterschrieben wurden, mit der gegenwärtigen Urkunde einregistriert.

b) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle dreihundertzehn (310) Aktien, die das gesamte Aktienkapital in Höhe von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) darstellen, bei dieser ausserordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtmässig zusammengetreten ist.

c) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

Tagesordnung:

- 1) Abänderung des ersten Artikels der Satzung um den Namen der Gesellschaft in MK GERMANY S.A.
- 2) Abänderung von Artikel 8 durch Streichung der zwei letzten Abschnitte, die in der englischen und deutschen Fassung folgenden Wortlaut haben:

Englische Fassung:

The Director(s) shall be obliged to consult with the advisory committee constituted by KENMORE EUROPE LIMITED from time to time in respect of (1) acquisitions or other commitments in excess of 5% of funds available to the Company and (2) all borrowings by the Company other than from the parent of the Company or any other group member, and, without being bound to follow any recommendations made by this committee, shall consider any such recommendations in the course of managing and administering the affairs of the company.

Any decision in respect of matters set out in (1) and (2) hereabove which has been taken without recommendation of the advisory committee will require the unanimous consent of all directors from time to time.

Deutsche Fassung:

Die Verwaltungsratsmitglieder sind verpflichtet den Rat von dem von KENMORE EUROPE LIMITED ernannten Verwaltungsbeirat von Zeit zu Zeit anzuhören beziehungsweise auf (1) Anschaffungen oder Verpflichtungen die 5% des der Gesellschaft zur Verfügung stehenden Kapitals übersteigen und (2) sämtliche Anleihen welche die Gesellschaft aufnimmt ausser wenn der Gläubiger eine Gesellschaft der Gruppe ist. Die Verwaltungsratsmitglieder sind nicht an die Empfehlungen des Beirates gebunden, müssen sie aber in Betracht nehmen bei der Verwaltung der Gesellschaftsangelegenheiten.

Sämtliche in (1) und (2) erwähnte Entscheidungen welche ohne Empfehlung des Beirates genommen wurden benötigen die absolute Stimmenmehrheit.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschließt die jetzige Bezeichnung der Gesellschaft von KEV GERMANY 2 S.A., in MK GERMANY S.A. abzuändern.

Zwecks Anpassung der Satzung der Gesellschaft an diesen vorhergehenden Beschluss, beschließt die ausserordentliche Gesellschafterversammlung Artikel 1 derselben Satzung abzuändern wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung MK GERMANY S.A. gegründet.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die zwei letzten Abschnitte von Artikel 8 der Satzung zu streichen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der Komparenten die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäss dem Wunsch derselben Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Hansen, K. Ladka, J. Tomas, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch an der Alzette, am 11. August 2006, Band 905, Blatt 90, Feld 8. – Erhalten 12 Euro.

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 5. September 2006.

J.-J. Wagner.

(096218.3/239/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

**MK GERMANY S.A., Société Anonyme,
(anc. KEV GERMANY 2 S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 113.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(096219.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

APOLLO ZLICIN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 118.113.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 3 juillet 2006

Les gérants de la Société font remarquer qu'en date du 3 juillet 2006, l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.,
- M. Hans van de Sanden.

Luxembourg, le 25 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095149.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**SONATRACH INTERNATIONAL FINANCE AND DEVELOPMENT, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 104.651.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises le 20 juillet 2006

L'Associé Unique de SONATRACH INTERNATIONAL FINANCE AND DEVELOPMENT, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la résignation de M. Hocine Amrouche, ayant son adresse privée à la Résidence du Petit-Hydra, Algiers, Algérie, de sa fonction de Gérant et ce, avec effet à partir du 1^{er} juillet 2006;
- de nommer M. Mahmoud Nadir, ayant son adresse privée à El Mouradia, Algiers, Algérie, en qualité de Gérant de la société et ce, avec effet à partir du 1^{er} juillet 2006.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095165.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

DIVERSIFIED TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.347.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(095320.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

DIVERSIFIED TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.347.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(095324.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

SCHROEDER & ASSOCIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 69.336.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement
en date du vendredi 26 juillet 2006*

(...)

4. Le mandat du réviseur d'entreprises Monsieur Paul Laplume ayant pour adresse professionnelle 18, rue Hieh à L-6131 Junglinster est renouvelé et vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

5. Le mandat des administrateurs suivant:

- Glesener José,
- Schroeder Joseph,
- Pannrucker Josef,
- Flesch Gaston,
- Belche Claude,
- Hubert Fernand,
- Knepper Michel,
- Zipfel Claude,
- Von Roesgen Frank,
- Hannes Jean,
- Feider Marc,
- Stolwijk Adrien,

et de l'administrateur-délégué M. Gaston Flesch est renouvelé et vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095170.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

ALTAIR SISTEMI INFORMATICI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 78.365.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(095171.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

AMEVIBE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R. C. Luxembourg B 91.885.

—
Extrait de la résolution du Conseil d'administration du 11 août 2006

En date du 11 août 2006, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante:

2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,
avec effet au 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

AMEVIBE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095188.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

TS TOUR ESPLANADE HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 118.672.

EXTRAIT

Il ressort d'un contrat en date du 11 juillet 2006 que les huit cents (800) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société, sont détenues depuis cette date par TOUR ESPLANADE (PARIS) L.P.

Dès lors, à compter du 11 juillet 2006, l'associé unique de la Société est TOUR ESPLANADE (PARIS) L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social à St. Catherine's House, 8th Floor, 14 Kingsway, London, WC2B 6LH, Royaume-Uni, et enregistré auprès du Registrar of Companies for England and Wales, sous le numéro LP011450.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 août 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095173.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

XENOS (CONSEIL) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 63.699.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 30 juin 2006

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Pierre Pavlovitch, Etienne Ledecq et Alain Léonard en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007;
2. de réélire KPMG AUDIT, S.à r.l., Luxembourg en qualité de Commissaire aux comptes pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour XENOS (CONSEIL) S.A.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095184.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**MULTI CITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AMBASCIATORI, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 113.069.

L'an deux mille six, le treize mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AMBASCIATORI, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 décembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 janvier 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée se compose des deux associés, à savoir:

- 1.- La société anonyme AMTEX CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, ici représentée par Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 9 mars 2006.
- 2.- La société anonyme CORDELL INVESTMENT S.A., ayant son siège à social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, ici représentée par Monsieur Jérôme Bach, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée le 9 mars 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ceci exposé, les comparantes prémentionnées, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de AMBASCIA TORI, S.à r.l. en MULTI CITY, S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquences de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de MULTI CITY, S.à r.l.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Bach, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 mars 2006, vol. 435, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 mai 2006.

H. Hellinckx.

(096277.3/242/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

VENUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 103.046.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 juin 2006

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Jean-Michel Gelhay, Alain Léonard et Donald Villeneuve en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007;

2. de réélire KPMG AUDIT, S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour VENUS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095185.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

INGENIUM ENGINEERING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 6, op der Ahlkerrech.

H. R. Luxemburg B 96.968.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz am 2. Juni 2006 um 11.00 Uhr

Die Generalversammlung nimmt die Rücktrittserklärung der Verwaltungsratsmitglieder Thomas Thewes, Peter Kleer und Andreas Metzinger an.

Die Aktionäre beschließen die Ernennung von Herrn Markus Moinot, geboren am 21. Juni 1963 in Saarlouis (D), Vertriebsleiter, 35A, Ringstrasse, D-66780 Rehlingen-Siersburg, zum neuen Verwaltungsratsmitglied.

Die Aktionäre beschließen die Ernennung von Herrn Werner Zonker, geboren am 9. Juli 1966 in Hermeskeil (D), Konstrukteur, Hauptstrasse 23, D-54429 Waldweiler, zum neuen Verwaltungsratsmitglied.

Sie werden das Mandat ihrer Vorgänger fortführen bis zur Generalversammlung von 2008.

Die Anzahl der Verwalter geht von vier auf drei runter.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 2. Juni 2006.

Unterschrift

Ein Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095226.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

RUSHMERE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (in liquidation).

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 75.567.

—
DISSOLUTION

Extract from the General Meeting of the Shareholders held in Luxembourg on the 9 August 2006

The sole shareholder of the Company took the following resolutions:

- to close the liquidation;
- that the books and the documents of the Company will be kept during a period of five years at the office of MERCURIA SERVICES S.A., Luxembourg at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 (or such other office as that company may occupy).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, the 10 August 2006.

RUSHMERE PROPERTIES, S.à r.l.

Signature

Liquidator

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 9 août 2006

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de clôturer la liquidation de la Société;
- les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de MERCURIA SERVICES S.A., Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 (ainsi pour tout autre bureau de la société).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

RUSHMERE PROPERTIES, S.à r.l.

Signature

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07118. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095191.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

FIDCOSERV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 45.049.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(095216.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

SOLOTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4842 Rodange, 39-41, rue de la Terre Noire.

R. C. Luxembourg B 72.905.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du

5 juillet 2006 à 11.00 heures

L'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité d'accepter la démission, avec effet au 29 mai 2006, de Monsieur Jean François Houver de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société. Il ne sera pas pourvu à son remplacement, ainsi le nombre d'administrateur passe de quatre à trois.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095230.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

STARSTON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (in liquidation).

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 71.741.

—
DISSOLUTION

Extract from the General Meeting of the Shareholders held in Luxembourg on the 9 August 2006

The sole shareholder of the Company took the following resolutions:

- to close the liquidation;
- that the books and the documents of the Company will be kept during a period of five years at the office of MER-CURIA SERVICES S.A., Luxembourg at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 (or such other office as that company may occupy).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, the 10 August 2006.

STARSTON INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Liquidator

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 9 août 2006

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de clôturer la liquidation de la Société;
- les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de MER-CURIA SERVICES S.A., Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 (ainsi pour tout autre bureau de la société).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

STARSTON INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07142. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095193.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

LURSYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 62, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 63.949.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07913, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095217.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

TRIMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.639.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 28 août 2006 au siège social de la société que:

La société anonyme UNITED CAPITAL CONTROLLERS, établie à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de MM ADVISORS, S.à r.l., démissionnaire, avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095271.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

STATION YOLANDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8823 Haut-Martelange, 16, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 97.789.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07909, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095218.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

IMBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall.
R. C. Luxembourg B 104.560.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07906, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095224.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

WOLF MOBILE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 1, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 56.819.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07884, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095233.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

WOLF MOBILE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 1, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 56.819.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07885, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095235.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

WOLF MOBILE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 1, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 56.819.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07886, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095236.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

WOLF MOBILE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 1, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 56.819.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07888, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095238.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

HIGH FIELD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 85.406.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07880, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095229.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

C.H.W. PROJEKTMANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08304, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour C.H.W. PROJEKTMANAGEMENT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(095231.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

ACEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 66.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08307, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour ACEPT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(095232.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

COMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3360 Leudelage, 80, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08310, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour COMET S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(095234.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

M.T.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Boulaide, 25, Op der Flebour.

R. C. Luxembourg B 73.640.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07908, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095240.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

SCHAAF LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 92.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06573, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour SCHAAF LUXEMBURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(095237.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

IAM STRATEGIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 101.930.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 975 du 1^{er} octobre 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01484, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IAM STRATEGIC S.A.

Signature

(095239.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

NEPTUNUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 123-125, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 46.885.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07901, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095244.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

BILI HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 76.911.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue, M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel est dépositaire de la minute de l'acte, en date du 29 juin 2000, acte publié au Mémorial C n° 877 du 7 décembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BILI HOLDINGS, S.à r.l.

FORTIS INTERTUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(095241.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

BILI HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 76.911.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue, M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel est dépositaire de la minute de l'acte, en date du 29 juin 2000, acte publié au Mémorial C n° 877 du 7 décembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BILI HOLDINGS, S.à r.l.

FORTIS INTERTUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(095242.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

BILI HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 76.911.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BILI HOLDINGS, S.à r.l.

FORTIS INTERTUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(095243.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

BILI HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 76.911.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue, M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel est dépositaire de la minute de l'acte, en date du 29 juin 2000, acte publié au Mémorial C n° 877 du 7 décembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BILI HOLDINGS, S.à r.l.

FORTIS INTERTUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(095245.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

BILI HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 76.911.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue, M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel est dépositaire de la minute de l'acte, en date du 29 juin 2000, acte publié au Mémorial C n° 877 du 7 décembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BILI HOLDINGS, S.à r.l.

FORTIS INTERTUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(095246.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.
